



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

EXTRAIT
du Procès-verbal de la séance tenue le lundi 14 mai 2018
à la grande-salle d'Ecoteaux

Présidence : Mme Myriam Edward
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
M. Olivier Besnier
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

**NOMINATION DE M. BAECHLER PIERRE-VINCENT COMME DELEGUE
SUPPLEANT A L'ORPC LAVAUX-ORON**

LE CONSEIL DÉCIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 05/2018 : Demande de crédit d'investissement de CHF 290'000.- TTC pour l'aménagement d'une place de stationnement sur la parcelle RF no 250, propriété de la commune d'Oron à Palézieux-Gare, soit. :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 290'000.- TTC pour l'aménagement d'une place de stationnement sur la parcelle RF no 250, propriété de la commune d'Oron.
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées.
- De l'autoriser le cas échéant, à emprunter ce montant, aux meilleures conditions du marché.

LE CONSEIL DÉCIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 07/2018 : Demande de crédit d'investissement de CHF 260'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de la Dausaz, Les Tavernes, soit:

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 260'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de la Dausaz, Les Tavernes.
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées.
- De l'autoriser le cas échéant, à emprunter ce montant, aux meilleures conditions du marché.



LE CONSEIL DÉCIDE

D'accepter le préavis municipal N° 08/2018 : Demande de crédit d'investissement de CHF 160'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Champ-Jordil, Les Tavernes, soit. :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 160'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Champ-Jordil, Les Tavernes.
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées.
- De l'autoriser le cas échéant, à emprunter ce montant, aux meilleures conditions du marché.

LE CONSEIL DÉCIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 09/2018 : Demande de crédit d'investissement de CHF 330'000.- TTC pour la réfection de la route communale Bussigny-sur-Oron – St-Martin-Bussigny-sur-Oron, soit

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 330'000.- TTC pour la réfection de la route communale Bussigny-sur-Oron – St-Martin-Bussigny-sur-Oron.
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées.
- De l'autoriser le cas échéant, à emprunter ce montant, aux meilleures conditions du marché.

"Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"

Ainsi fait et rédigé sous le sceau du Conseil Communal, le 15 mai 2018

Au nom du Conseil communal

La Présidente La Secrétaire

M. Edward *L. Bard*

Myriam Edward Lorraine Bard